L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 FEVRIER 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI 18 FEVRIER 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par S. Guinault, à l'enseigne des rues Bourbon et Kerlerec, fonds de grocerie.

Les choix à faire en ville.

Les conférences qui ont eu lieu entre les représentants de l'assemblée des citoyens et ceux des comités démocratiques, n'ont pas encore abouti à une entente, et nous craignons que les efforts faits pour rétablir l'harmonie entre les deux fractions du parti démocrate-conservateur ne soient infructueux. Cet échec serait, selon nous, très regrettable, car il aurait des conséquences fâcheuses, non seulement au point de vue de la représentation de la ville dans la convention, mais encore au point de vue de l'élection présidentielle en Louisiane.

Nous regardons comme d'une importance vitale pour les destinées de cette république la défaite complète du parti républicain en 1880, et cette défaite n'est pas moins importante pour notre Etat. Selon toute probabilité, en effet, le général Grant sera candidat de son parti, et sa candidature aura une signification très accentuée d'hostilité envers le Sud. Sur ses dispositions à l'égard de la Louisiane, il ne nous est pas permis d'avoir des illusions. Il a mis un acharnement à persécuter notre population que nous ne saurions oublier et la responsabilité de la ruine et de la détresse que nous ont infligées ses créatures, remonte indubitablement jusqu'à lui.

Nous n'aurons la paix et la tranquillité que lorsque ce qui reste de l'organisation radicale sera entièrement brisé et dispersé. Eh bien! ce qui en reste est réfugié à la Douane, dans les emplois fédéraux. Qu'un président démocrate soit élu et un coup de balai nettoiera ces écuries d'Augias et dispersera aux quatre vents les carpet-baggers et les scallawags et mettra fin à leurs intrigues pour fomenter des troubles dans nos paroisses, dans le but de se donner un rôle politique à jouer.

Les membres de notre communauté commerciale qui n'aiment pas à s'occuper de politique, ne doivent pas, cependant, perdre de vue les considérations que nous venons d'indiquer. L'élection présidentielle peut dépendre du vote de la Louisiane, et ce vote pourra être emporté par les républicains, si l'harmonie n'est pas rétablie dans les rangs du parti démocrate-conservateur.

A la dernière élection il y a eu scission, et bien que l'organisation dite démocratique l'ait emporté, sa victoire est assez suspecte pour que l'on soit autorisé à considérer comme douteux le résultat d'une nouvelle lutte entre les deux fractions du parti démocrate-conservateur.

Quelles que soient les causes qui ont amené la scission, il est aujourd'hui un fait indubitable, c'est que l'organisation démocratique de paroisse ne représente plus qu'une partie de ceux qui ont battu les républicains en 1872, 1874 et 1876. D'anciens républicains ont même réussi à se glisser dans cette organisation et à la contrôler.

La ligue des "ward bummers" qui a triomphé dans la dernière élection, n'en emporterait pas une seconde, car elle vient d'être privée de son principal moyen d'action, l'enregistrement frauduleux, et nous croyons qu'elle a perdu toute autorité sur la partie saine de la population qui, par esprit de discipline, l'a soutenue en novembre dernier.

Mais de ce que l'organisation—qui n'est qu'un instrument—est tombée en des mains qui n'inspirent plus confiance, s'en suit-il que les démocrates-conservateurs doivent rester divisés et que la fraction qui a fait scission doive arborer une bannière différente? Y a-t-il nécessité de former un nouveau parti? Nous ne le pensons pas et nous croyons, au contraire, qu'il est plus important que jamais de faire des élections de délégués à la convention sous la bannière qui avait réuni tous les adversaires du radicalisme.

Si les membres du comité de paroisse avaient souci des grands intérêts politiques de notre Etat et des véritables règles de la représentation démocratique, ils offriraient de se retirer, ce qui permettrait à une commission d'hommes impartiaux choisis d'un commun accord, de procéder à une réorganisation des clubs centraux de ward, et à la formation d'un nouveau comité de paroisse. Les nominations de délégués se feraient alors suivant les anciens usages du parti.

Cette manière de procéder aurait l'avantage de reconstituer l'unité du parti et de laisser subsister une organisation reconnue par tous et pouvant fonctionner avec succès dans les élections à venir. Ce serait une sauvegarde contre le retour de la suprématie républicaine en Louisiane.

La délégation nommée de cette manière aurait dans la convention une autorité incontestée. Les délégués choisis, élus par vingt ou vingt-cinq mille voix, pourraient parler au nom de cette grande ville et faire valoir ses vœux et ses besoins.

Malheureusement, nous n'attendons pas des membres du comité de paroisse un si beau désintéressement. Ils seront peut-être disposés à faire quelques concessions sur les choix ou à partager dans une certaine mesure les nominations. Cela ne saurait satisfaire ceux qui ont à cœur de voir la ville représentée par une délégation composée des hommes éminents et d'une indépendance au-dessus de tout soupçon.

Si un arrangement satisfaisant n'est pas possible, nous croyons que les dissidents auront plus de chances de réussite en opposant au comité de paroisse une organisation rivale qui maintiendrait le drapeau et le nom du parti démocrate-conservateur, qu'en prenant un nouveau titre, en créant un nouveau parti, ou en essayant de conclure des alliances hybrides avec des fractions de l'ancien parti républicain.

Il faut hardiment soutenir que le comité de paroisse actuel ne représente pas le parti démocrate-conservateur, et reconstituer ce parti sur des bases véritablement représentatives en faisant appel à la population qui, nous en sommes convaincu, répondra avec empressement à un pareil appel.

Si rien de cela ne se fait, il ne restera qu'un seul parti à prendre, c'est que les bons citoyens dans chaque ward s'entendent pour proposer de bons noms et pour désigner parmi les électeurs de leurs [illegible] comités, assez d'adhésions pour [illegible] wards [illegible] majorité des votants. [illegible] constituer une [illegible]

Achetez votre [illegible] aux [illegible] prix du marché, chez B. J. Montegut, 4 rue Carondelet.

Avez-vous [illegible] dines?

Café, Café, grillé ou moulu, chez A. Villermin, coin Union et Craps, à 15 cents la livre.

Beaux meubles de chambre à coucher, bibliothèques, tables à [illegible], berceuses [illegible], au Palais de l'Aigle d'Or, coin Rampart et Poydras.

Le Parti Démocrate-Conservateur.

Meeting à l'Hôtel St-Charles.

Il y a eu hier soir, au salon O de l'Hôtel St-Charles, une réunion des notabilités du parti démocrate-conservateur. Le général Beauregard a été invité à présider l'assemblée.

M. Burke, trésorier d'Etat, a donné d'intéressantes explications sur les conférences qui ont eu lieu jusqu'à présent pour arriver à une entente entre les différentes fractions du parti démocrate-conservateur. Il a déclaré que l'on avait obtenu de la part du comité central et du comité de paroisse ainsi que des organisations de ward l'assurance des meilleurs dispositions en vue d'une action unique.

Le major Fenner a présenté des résolutions exprimant le désir de l'Union et de la coopération de tous les éléments du parti pour l'élection des délégués à la convention, et demandant que des règles soient établies pour assurer la sincérité des élections primaires.

M. May, au nom du comité des citoyens dont il fait partie, a annoncé que tous désiraient le maintien du parti démocrate-conservateur, que des conférences étaient poursuivies dans ce but et qu'à la même heure, il y avait une autre réunion rue Baronne, à laquelle devait être présenté le rapport d'un comité.

Plusieurs autres citoyens ont pris la parole et tous ont paru animés des mêmes sentiments de conciliation.

En résumé, d'excellentes choses ont été dites, les résolutions de M. Fenner, très excellentes aussi, ont été adoptées. L'arrangement est donc en bonne voie, il sera probablement conclu et il ne faudra plus que de la bonne foi dans l'exécution pour que la Nouvelle-Orléans ait une délégation satisfaisante à la Convention.

CONCERT WILHELMI.—Nous voudrions pouvoir dire que toute la Nouvelle-Orléans musicale était hier soir à la salle Grunewald pour applaudir Wilhelmi, mais la vérité nous oblige à dire qu'il y avait beaucoup d'absents. Tant pis pour eux et qu'ils tachent de profiter des deux occasions qui leur restent, car qui n'aura pas entendu Wilhelmi, n'aura pas entendu de merveille. C'est un maître par excellence. Il a l'ampleur et la vigueur du son comme Ole Bull, l'expression comme Vieuxtemps, la délicatesse et le fini des grands violonistes et en outre une originalité *sui generis* due à sa méthode.

Nous ne pouvons nous étendre sur ce beau talent et nous devons nous borner à dire qu'il a électrisé le public d'élite réuni hier soir à la salle Grunewald.

Mme Teresa Carreno, l'éminente pianiste, nous a paru avoir gagné encore. Son talent est plus complet. La vigueur s'y joint à une rare élégance et à un style très brillant. Elle a eu un magnifique succès.

Miss Kate L. James a une très belle voix, d'un timbre riche et velouté dans les notes basses et d'une grande suavité dans le registre élevé; elle a de plus un fort joli talent de chanteuse et exécute délicatement les traits. Elle a été aussi très applaudie.

Le temps nous manque pour donner un compte-rendu détaillé des différents morceaux. Nous dirons seulement aux dilettante: "Allez aux concerts Wilhelmi ce soir et demain, vous y entendrez de la musique comme nous avons trop rarement occasion d'en entendre."

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Malgré la multiplicité des spectacles et des concerts, une nombreuse assemblée assistait hier soir à la représentation de la pièce de Shakespeare *Comedy of errors*. Robson et Crane ont joué les rôles des deux Dromios avec une telle similitude que le public avait peine à distinguer Dromio d'Ephèse de Dromio de Syracuse. Toutes les saillies, toutes les situations comiques de cette comédie ont été rendues avec intelligence et le public a fréquemment applaudi les artistes.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—John McCullough a accaparé tout l'intérêt du spectacle dimanche soir en représentant le Spartacus de Bird. Le fait est qu'il n'y a que ce rôle dans la pièce, les autres étant tout à fait secondaires. Même Charles Barron n'a pas réussi à briller par le sien bien qu'il ait déployé un grand talent dramatique. Miss Emma Stockman n'a pas été plus heureuse que Barron, mais qu'à cela ne tienne! McCullough a été grand, réellement grand et a valu à lui seul tout le monde, et il y aura certainement foule pour le revoir dans le même rôle demain en matinée.

Pour ce soir, nous le verrons dans le roi Lear, une des pièces les plus estimées de Shakespeare. Frank Lane, très bon acteur, représentera le Roi de France, et Wm. McConnell le Duc de Bourgogne et miss Stockman, Cordelia. Tous les autres rôles seront joués par des artistes de mérite. En sorte que le succès est certain.

THEATRE ST-CHARLES — Grand succès, réellement grand succès pour Maud Muller et Geneviève Rogers qui a représenté d'une manière ravissante la jolie faneuse. Cette pièce de Maud Muller, romantiquement écrite, a vivement intéressé le public et la direction n'a pas besoin de penser à autre chose pour toute la semaine. Les recettes seront bonnes. Geneviève Rogers a beaucoup de talent et la petite paysanne personnifiée par elle, a séduit tous les spectateurs. La pièce est bien montée, du reste, et Frank E. Aiken, qui fait le juge amoureux de Maud, a parfaitement rendu les nuances diverses de son rôle. Miss Florence Noble, qui représente la sœur orgueilleuse, a donné au caractère une réalité saisissante. Somme toute, le vieux Drury va remonter bien haut dans l'estime de ses amis.

Concert Blind Tom.—Le premier concert de Blind Tom, une des célébrités ou plutôt des curiosités contemporaines, a eu lieu hier soir, à la salle des Odd Fellows, devant un auditoire à la fois nombreux et choisi. Blind Tom est un nègre non seulement aveugle mais idiot, du reste il n'est pas étranger à la Nouvelle-Orléans, car, depuis qu'il a embrassé la carrière artistique, il s'est fait entendre maintes fois dans notre ville qui semble être une de ses villes de prédilection. Son talent, vraiment original, a fait les délices de ceux qui ont assisté à sa première soirée. Tom a tiré de son piano les sons qu'il a voulus, imitant parfois le canon, d'autres fois le clairon et la marche d'une armée dans le lointain; rarement avons-nous entendu une harmonie imitative aussi remarquable. Nous engageons les personnes aimant la bonne musique à aller entendre cet artiste unique en son genre, et qui a émerveillé le monde entier.

Inquiétude nerveuse et son remède.—Des nerfs agités, du moins les nerfs qui le sont constamment sont nécessairement faibles. Le vrai moyen de les tranquilliser c'est de les fortifier. Il est peut-être, bien plus, il est souvent nécessaire d'avoir recours à un sédatif ou même à un opiate, dans les cas dangereux d'inquiétude nerveuse; mais l'usage continu de palliatifs et peu naturels doit être énergiquement condamné. Cependant les "Hostetter's Stomach Bitters" sont un spécifique de nature à surmonter le mal et c'est fait prouvé par une longue expérience. Cet incomparable tonique, en facilitant la digestion, l'assimilation et la sécrétion touche les trois [illegible] sur lesquelles l'harmonie de tous les organes reposent, et le résultat est que de nouveaux éléments de vitalité sont répandus dans le système dont les nerfs reçoivent leur [illegible], et ils deviennent calmes à mesure qu'ils acquièrent de la force.

Les Shalines, toujours prêtes, n'ont pas besoin d'être [illegible].

Café, Café, grillé ou moulu, chez A. Villermin, coin Union et Craps, à 15 cents la livre.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Ry J. Montegut, 4 rue Carondelet.

[illegible]

FRANCE.

LE CHANGEMENT DE PRÉSIDENCE.

Nous empruntons à la *République française*, du 1er février, les détails suivants sur le grand évènement qui s'est accompli en France.

Ainsi que nous l'avions indiqué dans notre numéro précédent, le conseil des ministres s'est réuni hier à une heure, à Versailles, pour attendre là communication du président de la République. Un grand nombre de membres du Parlement avaient pris les trains du matin et discutaient sur la situation politique dans les couloirs du Sénat et de la Chambre des députés. M. le maréchal de Mac-Mahon s'est rendu à la préfecture de Versailles, où se trouvaient les ministres, et a donné lecture de sa lettre de démission. "Le maréchal, dit le *Soir*, a demandé aux ministres de contresigner cette lettre. Les ministres s'y sont refusés, l'envoi de cette lettre ne constituant qu'un acte personnel. M. de Mac-Mahon a serré la main des ministres en les remerciant du concours qu'ils lui avaient prêté. *Les membres du cabinet étaient fort émus.*"

Vers une heure et demie, le bruit se répandait dans les deux Chambres que la démission de M. le maréchal de Mac-Mahon était définitivement donnée. Les bureaux des Gauches, cependant, avaient tenu séance.

Dans cette première réunion de la Gauche, M. Gambetta avait pris la parole et exposé les diverses éventualités qui pouvaient se produire: 1° Démission du maréchal; 2° refus de se retirer et de signer les décrets; et enfin 3° soumission du maréchal. Pour le cas de démission, M. Gambetta avait déclaré qu'il fallait choisir le plus digne, et il avait proposé la candidature de M. Grévy, qui avait été acceptée à l'unanimité.

Les Gauches sénatoriales, dans le même temps, avaient également décidé de voter pour M. Grévy. Sur la proposition de M. Le Royer, elles avaient décidé de plus, par acclamation, qu'un témoignage public de respectueuse reconnaissance serait adressé à M. Dufaure. Par une note reproduite dans l'agence Havas, l'illustre chef du cabinet avait fait savoir qu'il déclinait toute candidature à la présidence de la République; il s'était, en outre, exprimé dans le même sens en termes très-nets, dans des entretiens avec ses amis.

La candidature de M. Jules Grévy, comme président de la République a été définitivement adoptée par les bureaux des Gauches républicaines immédiatement avant la réunion de l'Assemblée nationale après un discours de M. Gambetta.

COURRIER DE VERSAILLES.

LA CHAMBRE.

La journée d'hier comptera parmi les plus mémorables dans l'histoire de la France républicaine, et la postérité la jugera, n'en doutez pas, comme une affirmation éclatante et supérieure de la grandeur féconde des institutions démocratiques.

Jamais, en effet, la puissance de ces institutions n'est apparue avec plus de force et de clarté que dans ce jour où les représentants de la nation ont, avec un calme souverain, exercé la plus haute de leurs prérogatives, en élevant celui de leurs concitoyens qu'ils en jugeaient le plus digne à la magistrature suprême de la République.

A Paris, à Versailles, nous n'avons pas à vous le dire, la curiosité provoquée par les événements de ces derniers jours était considérable. Dès le matin, une foule excitée, frémissante, s'était portée vers la Chambre, et, bien avant l'heure des séances, la salle des Pas-Perdus était envahie par des sénateurs, des députés, qui, avec la plus parfaite tranquillité, discutaient des éventualités diverses qui pouvaient se produire. Dans l'air des gens et des choses, rien qui ressemblât à de l'angoisse ou simplement à de l'inquiétude. Une sorte de sérénité grave semblait dominer tous les esprits. On échangeait ses impressions, à voix claire, mais doucement. Quand une nouvelle arrivait, elle était accueillie sans passion ni surprise. On disait: "C'est bien!" et dans le tumulte même des conversations on distinguait je ne sais quoi de sévère et de recueilli. Coup sur coup on a appris et la démission du maréchal de Mac-Mahon, et la prochaine réunion du Congrès, et la candidature de M. Grévy à la présidence de la République, sans qu'aucune de ces graves nouvelles provoquât la plus léger désordre.

Chacun voulait se contenir et, sans efforts, se contenait, car tous comprenaient la solennité des circonstances. A quoi bon, au contraire, se troubler, s'étonner, perdre la possession de soi! Les événements qui s'accomplissaient n'étaient-ils point prévus par la loi, et dès lors, convenait-il de faire autre chose que de les laisser suivre leur cours sous la protection suprême de la loi? On se disait cela, et une mâle sécurité se lisait sur tous les visages.

Cependant, trois heures un quart étant sonnées, la Chambre, qui était toute dans ses bureaux, ses couloirs, s'est précipitée en flots pressés dans la salle, et, en un instant, tous les bancs étaient garnis. M. le président Grévy avait pris place au fauteuil, et un grand silence s'était fait. M. Grévy tout à coup se lève, et, d'une voix plus brève que de coutume, il dit; "Je reçois une lettre de M. le président de la République, et je vais la mettre sous les yeux de la Chambre." Il est un peu pâle, et nous voyons le feuillet de papier qu'il tient s'agiter, d'un mouvement nerveux et répété, sous le tremblement fébrile de sa main droite. Il commence sa lecture.

Le silence redoutable: pas un murmure, pas un souffle. La Chambre, immobilisée dans une attention extraordinaire, écoute, l'œil fixe, le cou tendu. M. Grévy lit un peu vite, je l'ai dit, mais il lit clairement, et pas un mot de la lettre du président n'est perdu pour l'Assemblée.

On connaissait le sens de cette lettre, et chacun savait qu'elle annoncerait la démission du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, mais on n'en connaissait pas le texte. Ce texte n'offre rien de très-particulier, et sur la question relative aux grands commandements il se borne à constater simplement le désaccord survenu entre le maréchal de Mac-Mahon et ses ministres. Quand M. le président Grévy, cependant, a lu les mots: "On me propose des mesures générales que je considère comme contraires aux intérêts de l'armée et, par suite, à ceux du pays," deux ou trois voix se sont élevées à droite et ont dit: "Très bien!"

Ça été tout, et M. le président a pu continuer sa lecture sans être interrompu une seule autre fois. Cette lecture faite, il a donné acte de la communication que la Chambre venait d'entendre, et a dû lui lire les articles de la loi constitutionnelle du 25 février, qui règlent le cas de vacance et de démission du président de la République. Dans ce cas, on le sait, les deux Chambres se réunissent immédiatement et de plein droit.

M. le président avertit en conséquence la Chambre qu'elle se réunira dans la salle de ses séances à quatre heures et demie, pour former avec le Sénat l'Assemblée nationale qui élira le nouveau président de la République. Il ajoute, d'un grand air très détaché, qu'après la clôture de la séance de l'Assemblée nationale, la séance de la Chambre des députés sera reprise pour fixer son ordre du jour.

La Chambre écoute M. Grévy, dans la même attitude, avec le même calme, puis, la séance étant levée, elle quitte ses bancs. Le public fait comme elle, et la salle des séances reste vide, absolument vide, jusqu'à l'heure où ses portes s'ouvrent pour laisser passer les membres de l'Assemblée nationale.

LE CONGRÈS.

A l'heure dite, les sénateurs, mêlés aux députés, entrent tout à coup par masses, sans ordre, allant chacun où ses préférences le poussent. M. de Broglie, suivi de très près de M. Baragnon, parait un des premiers. Il a son sourire des grands jours, et il promène sur la salle un long regard un peu fatigué, mais où il n'y a nulle trace de déception ou d'amertume. M. de Broglie s'assied sur les premiers bancs bonapartistes, ceux-là mêmes où se reposait naguère l'ardeur de M. de Cassagnac.

Sur la gauche, nous voyons s'avancer les plus glorieux serviteurs de la démocratie, M. Victor Hugo, M. Schœlcher et d'autres. Une grande rumeur sourde emplit la salle, dont l'air est brumeux et lourd. Cette rumeur ne dit rien. C'est la rumeur de la foule. Cela monte, cela descend, et l'on n'y découvre rien d'inquiétant, ni de rassurant, ni qui signifie quoi que ce soit. Il y a là environ huit cents personnes. Ces huit cents personnes parlent, chuchotent, et cela naturellement fait du bruit. Encore une fois, ce bruit n'a aucun sens.

C'est M. Martel qui préside, et les membres du bureau du Sénat prennent place au bureau de l'Assemblée nationale. M. le président Martel recommence la lecture de la lettre de démission. L'Assemblée nationale est moins silencieuse que ne l'a été la Chambre des députés, mais je crois qu'elle a la volonté de l'être autant. Elle s'observe, mais elle est trop nombreuse pour le faire avec efficacité. A la fin de la lecture de la lettre du président de la République, la Droite de l'Assemblée nationale cependant s'est émue, et ses "très-bien!" ont peut-être eu plus d'onction et d'accent que n'en avaient eu les "très-bien!" de la Droite de la Chambre des députés.

Mais cette légère émotion s'étant apaisée d'elle-même, M. le président Martel a pu, conformément à la loi constitutionnelle, déclarer l'Assemblée nationale constituée et lui faire savoir officiellement qu'elle était convoquée pour élire un nouveau président de la République. Alors la rumeur dont nous avons parlé a grossi, des colloques se sont engagés, des députés, des sénateurs se sont levés, ont fait des signes, et l'on a vu paraître à la tribune le jeune M. Sarlande. Cette vue, il faut le croire, n'était point agréable à l'Assemblée nationale, car tout à coup elle s'est mise à s'écrier avec énergie: "Non! non!" indiquant par là qu'elle ne voulait à aucun prix ni entendre ni voir le jeune M. Sarlande. Celui-ci, bien qu'il n'en eût guère envie, a fini par quitter la tribune. Il y a, d'ailleurs, été tout de suite remplacé par M. de Gavardie qui, lui, s'est montré tout à la fois et plus fougueux et plus obstiné.

L'Assemblée était décidée à ne pas écouter M. de Gavardie, mais M. de Gavardie était non moins décidé à parler, et le conflit aurait pu se prolonger. Dans l'hémicycle plusieurs membres, et des plus éminents, de la majorité s'étaient levés et s'écriaient: "Vous ne parlerez pas! Nous sommes ici pour voter, rien que pour voter! Vous ne parlerez pas! Vous ne le pouvez pas! la Constitution s'y oppose!" M. de Gavardie, les bras croisés, l'œil égaré et menaçant, attendait et demeurait. Le voyant ainsi, M. le président voulut bien lui demander ce qu'il avait à dire. M. de Gavardie répondit à M. le président, et celui-ci révéla à l'Assemblée nationale que M. de Gavardie se proposait de lui demander si la démission du président de la République ne devait pas être soumise à l'acceptation du Congrès.

A cette révélation étrange, les protestations éclatèrent plus claires, plus impérieuses; mais, M. de Gavardie refusant de s'en aller, il fallut, pour se débarrasser de sa ténacité, mettre aux voix la question préalable. Une écrasante majorité, vous le pouvez bien penser, vota la question préalable. M. de Gavardie parti, on tira au sort les scrutateurs, et le vote commença.

Ce vote, aux termes de la loi constitutionnelle, se fait à la tribune et par appel nominal. C'est vous dire qu'il s'est prolongé. Ouvert à cinq heures, le scrutin n'a été fermé qu'à sept. M. Jules Grévy, M. le duc d'Audiffret-Pasquier n'y ont pas pris part. Plusieurs membres de la Droite se sont de même abstenus. Tous les ministres, eux, ont voté, et, quand l'Assemblée nationale a vu M. Dufaure gravir les degrés de la tribune son bulletin à la main, elle a presque tout entière, et par trois fois, éclaté en applaudissements prolongés. Le spectacle de cette ovation faite ainsi, et spontanément, par tous les représentants du pays à cet homme illustre et à ce bon citoyen était touchant et beau.

Mais au bout de trois quarts d'heure, le scrutin était dépouillé, et M. le président Martel, d'une voix forte et vibrante, en fait connaître le résultat à l'Assemblée nationale. Il est huit heures moins vingt, la salle est comble.

Sur 713 votants, il y a eu 43 bulletins blancs ou nuls. Il reste donc 670 suffrages exprimés. M. Jules Grévy a obtenu 563 voix, et M. le général Chanzy 99.

Ici M. Martel s'arrête un instant, puis lentement, en accentuant chaque mot, il dit: "M. Jules Grévy ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, conformément à la loi constitutionnelle, je le proclame président de la République."

Toutes les Gauches, sénateurs et députés, les jeunes et les anciens, les humbles et les illustres, sont debout, battant des mains, et un grand cri s'échappe de toutes les poitrines: "Vive la République!"

Quelques plaisants de la Droite disent: "Encore!" et un nouveau cri de: "Vive la République!" ébranle l'air.

Puis M. Martel ayant dit que le conseil des ministres était chargé de notifier à M. Grévy sa nomination à la dignité de président de la République, et M. Bernard ayant lu le procès-verbal de la séance, l'Assemblée nationale s'est séparée.

Quant à la séance de la Chambre des députés interrompue par la réunion du Congrès, elle a été reprise comme c'était dit. M. Bethmont la présidait, et il a lu à la Chambre la lettre de démission que venait de lui adresser M. Jules Grévy. En quelques mots dignes et simples, M. Grévy exprime ses regrets de descendre de ce fauteuil de la présidence, où l'avait porté la confiance de ses collègues. Il termine en émettant le vœu que cette confiance lui soit conservée dans les nouvelles fonctions dont il vient d'être investi. Les braves unanimes de la majorité ont salué ces paroles, et un des membres les plus éminents de la minorité, M. le baron Haussmann, s'y est associé avec un entrain sincère qui a été remarqué.

Aujourd'hui, nomination du nouveau président.

Un journal du 31 janvier relate les faits suivants:

Le maréchal de Mac-Mahon a écrit à M. J. Grévy, une lettre exprimant le désir d'aller lui rendre visite aussitôt après sa nomination par le Congrès, comme Président de la République.

M. J. Grévy a répondu au maréchal, en lui exprimant combien il était sensible à cette marque de haute courtoisie, mais en lui disant qu'il tenait à ce que ce fût lui, M. Grévy, qui allât le premier rendre visite au maréchal.

Le maréchal a fait savoir, à M. Grévy, qu'il désirait aller, dans la soirée même, saluer le nouveau Président de la République.

M. le maréchal de Mac-Mahon, en tenue civile, accompagné d'un aide de camp, en civil également, est venu en effet saluer le nouveau président.

Les honneurs militaires lui ont été rendus par le piquet d'honneur. L'entrevue a été très courtoise.—On assure que le maréchal a l'intention de partir, demain, pour Grasse, où il restera quelque temps.

—A l'issue de la séance du Congrès, M. Dufaure et tous les ministres sont allés chez M. Grévy porter le résultat du vote.

M. Dufaure a exprimé la satisfaction que lui faisait éprouver ce résultat, récompense de toute une vie d'intégrité et de droiture. Il a exprimé la confiance que M. Grévy emploierait, dans la charge de Président de la République, les mêmes qualités qui le distinguèrent à la tête de l'Assemblée et dans le parti républicain.

M. J. Grévy, très ému, a remercié en quelques mots.

Les ministres, pour donner toute liberté au nouveau Président, ont remis entre ses mains la démission collective du cabinet.

M. le Président de la République a manifesté le désir de voir les ministres actuels continuer à diriger les affaires du pays. Il les a priés, dans tous les cas, de garder provisoirement leurs fonctions.

Le cabinet reste donc pour parer à l'expédition des affaires.

Les ministres se réuniront aujourd'hui, en séance particulière, sous la présidence de M. Dufaure, pour examiner la situation qui leur est faite par les derniers évènements.—Il est probable qu'une circulaire sera envoyée à nos représentants à l'étranger.

La Chambre des députés, dans sa séance du 31 janvier, a procédé à l'élection de son président, en remplacement de M. Jules Grévy.

Voici le résultat du scrutin: Nombre de votants, 405; bulletins blancs, 67. M. Gambetta, ayant obtenu 314 voix, est proclamé président de la Chambre des députés.

A la suite de son élection comme président de la République, M. Grévy a envoyé au vice-président de la Chambre la lettre suivante:

"Monsieur le vice-président,

"C'est avec un profond regret que je vous adresse ma démission de la présidence de la Chambre des députés.

"Je vous prie, monsieur le président, d'agréer l'expression de ma haute considération.

"Je remercie encore mes collègues de la sympathie dont ils n'ont cessé de m'honorer et qui me suivra, je l'espère, dans mes nouvelles fonctions.

"JULES GRÉVY."

LETTRE DE DÉMISSION DU MARÉCHAL MACMAHON—Voici le texte français de la lettre dont nous avons donné une traduction:

"Monsieur le président du Sénat.

"Dès l'ouverture de cette session, le ministère vous a apporté un programme de lois qui lui paraissaient (tout en donnant satisfaction à l'opinion publique) pouvoir être votées sans danger pour la sécurité et la bonne administration du pays.

"Faisant abstraction de toute idée personnelle, j'y avais donné mon approbation, car je ne sacrifiais aucun des principes auxquels ma conscience me prescrivait de rester fidèle.

"Aujourd'hui, le ministère, croyant répondre à l'opinion de la majorité dans les deux Chambres, me propose, en ce qui concerne les grands commandements militaires, des mesures générales que je considère comme contraires aux intérêts de l'armée, et, par suite, à ceux du pays. (Très bien! très bien! à droite.)

"Je ne puis y souscrire.

"En présence de ce refus, le ministère se retire.

"Tout autre ministère, pris dans la majorité des Assemblées, m'imposerait les mêmes conditions.

"Je crois, dès lors, devoir abréger la durée du mandat qui m'avait été confié par l'Assemblée nationale: je donne ma démission de Président de la République.

"En quittant le pouvoir, j'ai la consolation de penser que, durant les cinquante-trois années que j'ai consacrées au service de mon pays, comme soldat et comme citoyen, je n'ai jamais été guidé par d'autres sentiments que ceux de l'honneur, du devoir, et par un dévouement absolu à la patrie. (Mouvement d'approbation à droite.)

"Je vous invite, Monsieur le président à communiquer au Sénat ma démission.

"Veuillez agréer l'expression de ma haute considération.

"Maréchal DE MAC-MAHON,
Duc DE MAGENTA.

"Versailles, le 30 janvier 1879.

Je suis fatigué de ce que l'on me donne à manger. Essayons des Shalines.

Le taux de la mortalité dans notre pays devient terriblement alarmant, la moyenne de la vie diminuant chaque année sans cause raisonnable, et la mort résultant généralement de choses les plus insignifiantes. En cette saison de l'année spécialement, les rhumes sont choses si communes que dans les agitations de chaque jour nous sommes exposés à ne pas voir les dangers qui nous menacent et souvent il est trop tard, la fièvre ou les désordres des poumons s'étant déjà déclarés. Des milliers de gens perdent la vie de cette manière tous les hivers, quand s'ils avaient usé du Sirop Allemand de Boschee une guérison en eût été le résultat, ainsi qu'une grande économie de drogues et de consultations médicales. Pour tous les maux de gorge et de poumons, le Sirop Allemand de Boschee a été reconnu comme la plus grande découverte de son genre en médecine. Tous les droguistes dans ce pays vous en attesteront la [illegible]. Plus de 950,000 bouteilles ont été vendues l'an passé sans qu'il y ait eu une seule plainte [illegible] du sirop.

Meeting à l'Hôtel St. Charles.

Nombre de messieurs animés du désir de rétablir l'harmonie dans les rangs du parti Démocrate-Conservateur, ont invité les citoyens ci-après nommés à assister à un meeting au salon "O" de l'Hôtel St. Charles, lundi, soir, savoir:

Gén. G. T. Beauregard,	J. Ad. Rozier,
Victor Meyer,	Jas. A. Shakespeare,
Augt. Richard,	H. D. Ogden,
Juge H. R. Righter,	Arch'd Mitchell,
G. W. Nott,	Duncan F. Kenner,
Genl. John McEnery,	Thos. L. Bayne,
Perry Nugent,	Saml Choppin,
W. R. Schmidt,	H. S. Bell,
R. Booth,	John Finney,
Ferd. Marks,	A. H. May,
C. J. Leeds,	D. B. Penn,
Emile O'Brien,	S. H. Kennedy,
W. C. Black,	F. A. Monroe,
Saml Boyd,	J. D. Hill,
J. A. Breaux,	Wm. Hart,
Tamas Gilmore,	John Fitzpatrick,
J. D. Houston,	C. T. [illegible],
J. B. [illegible],	Dr C. Kells,
Charles A. Conrad,	E. F. [illegible],
Thos. J. Semmes,	Louis Ayrault,
J. D. [illegible],	Jno. [illegible],
Robert Mott,	G. Legardeur,
J. Van [illegible],	P. Maspero,
Jas A. Campbell,	Carleton Hunt,
F. C. Zacharie,	E. Milenberger,
M. H. Hodson,	J. F. Tolly,
J. Pessoux,	A. L. Tissot,
A. Chiapella,	Lieut. Gouv. L. A. Wiltz,
P. Maloche,	Henry Miller,
J. B. Edwards,	Jos. Collins,
James Kelly,	Louis Leonhard,
Thomas Callen,	Jos. Cooper,
James Carrigan,	J. A. DeBlanc,
James McConnell,	J. V. Guillotte,
M. J. Sheehan,	L. A. Levy, jr.,
Randal Hunt,	Jos. Schlumbrecht,
F. Roder,	Geo. H. [illegible],
J. C. Morris,	Will [illegible],
Louis Bush,	W. E. Fitzgerald,
John Phelps,	B. F. Jonas,
Chas. [illegible],	Julius Rice,
A. G. [illegible],	Ch. E. Fenner,
W. T. Vaudry,	J. H. Kennard,
N. Ogden,	I. W. Patton,
H. C. Miller,	Jesse K. Bell,
F. L. Richardson,	B. C. Bond,
T. L. Aycock,	Saml. Flower,
[illegible]	John Chaffe,
[illegible]	J. H. Kennedy,
[illegible]	A. M. [illegible],
[illegible]	E. C. Elliott,
[illegible]	F. B. Carr,
[illegible]	F. McGloin,
[illegible]	James Sweeney,
[illegible]	O. Vallette,
[illegible]	J. O. McLean,
Otto Thomas,	Henry Tobin,
E. L. Bower,	E. A. Burke,
J. W. Fetguson,	D. M. Kilpatrick,

F. R. Southmayd.

Le grand salon et les corridors adjacents étaient envahis de citoyens semblant vivement s'intéresser à l'objet du meeting.

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

Attendu que la convention constitutionnelle est le résultat de l'action du parti démocrate-conservateur assemblé à Bâton Rouge, en juillet dernier, et que la loi en vertu de laquelle elle est convoquée a été votée par les membres démocrates-conservateurs de la Législature, rejetant ainsi sur ce parti la responsabilité du succès ou de l'insuccès de cette tentative pour améliorer la loi organique et donner au peuple une forme de gouvernement sage, économique, juste et simple;

Attendu que les éléments composant ce grand parti qui, grâce aux sacrifices et au courage qu'il a déployé, a remporté la mémorable victoire de 1876, et marche encore aujourd'hui uni et guidé par le patriotisme le plus éclairé, peut et doit choisir comme candidats des délégués honnêtes et capables;

Il est résolu que, désireux de contribuer aux efforts qui se font actuellement pour assurer l'harmonie d'action qui seule peut atteindre ce but important, nous soumettions avec empressement les recommandations suivantes, à savoir:

1° Action prompte de la part du comité de paroisse, de façon à convaincre la population que l'organisation du parti est en pleine sympathie avec les désirs du peuple d'avoir un vote honnête, un compte régulier des voix et surtout une liste de candidats à son suffrage qui soient la plus haute expression de la capacité et de l'intégrité publique;

2° Dans ce but, l'adoption pour les assemblées primaires de réglements tels qu'ils assurent les membres du parti, que chaque vote électoral sera librement donné et honnêtement dépouillé;

Conformément au vœu du comité des citoyens maintenant en conférence avec le Comité Central conjoint d'Etat et de paroisse, une égale représentation aux polls des élections primaires, par les commissaires de leur propre choix;

Il est de plus résolu que la conférence actuelle dont il est parlé ci-dessus, reçoit notre cordiale sanction, et nous espérons que le patriotisme fera rejeter toute préférence personnelle, il adoptera à suivre un plan d'action qui, tout en conservant intacte l'organisation du parti, assurera pour la convention le choix de délégués auxquels l'honneur et le bien-être de l'Etat peuvent être confiés en toute sûreté;

Il est résolu qu'un comité de 10, y compris le président, soit nommé pour présenter les recommandations adoptées à la conférence, et pour prendre toutes les mesures qui doivent le mieux aider à atteindre le but poursuivi par cette assemblée.

Le comité, constitué en vertu de la résolution ci-dessus, est composé comme suit:

Gén. G. T. BEAUREGARD, Président.
EDWARD BOOTH,
SAML. CHOPPIN,
VICTOR MEYER,
J. O. DENIS,
ARCHBD. MITCHELL,
P. MALOCHÉE,
HENRY MILLER,
CHAS. E. FENNER,
HY. RENSHARD Jr.

Ce comité s'est transporté au local du comité des citoyens, rue Baronne No 21, mais ce dernier s'était ajourné.

Bureau du Importers Bonded Warehouse Co., au coin des rues Conti et Peters.—Nouvelle-Orléans, 17 Février 1879—A une assemblée du conseil de Direction tenue ce jour, un dividende de UN POUR CENT a été déclaré payable sur demande aux actionnaires, ou à leurs représentants légaux.
HENRY TREMOULET, Président.
18fév—2f

Richard Frotscher,
Marchand de Graines,
15 et 17......Rue Dumaine......15 et 17
A en main un assortiment complet de Graines de Fleurs, Légumes et Herbes pour la saison du printemps. Aussi les plants de Pommes de terre de choix de l'Est et de l'Ouest, Red Rust Proof Oats, Pearl Millet, Chufas et des Artichauts de Jérusalem. Son Almanach et Manuel pour les jardins des Etats du Sud est envoyé franco de port. Il sollicite respectueusement les ordres.
69év—1anVetO

Allsopp's INDIA PALE ALE.
Mis en bouteille par E. & J. BURKE, Dublin, Liverpool, Londres et célèbre dans le monde entier.
A vendre par PAUL GELPI & BRO.,
16 fév—1m—PP

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tous genres dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

150.........CANAL.........150
DENTS ARTIFICIELLES
Les meilleures et les moins coûteuses de la ville, montées sur or, argent, caoutchouc et celluloïde.
Dents naturelles cariées Nettoyées et plombées de manière à les faire servir pendant des années.
Extraction de dents sans douleur.
Toutes opérations faites à des prix qui défient la concurrence.
Venez examiner mes dentiers-modèles, ainsi que ma médaille pour les meilleures dents artificielles et mon diplôme du "Dental College."
G. P. MALONEY, 150 Canal, près Baronne.
28j an—1y

JAMES S. KNAPP, D. D. S.
Au même endroit, 15 rue Baronne.
Aucune promesse de mettre des dents artificielles sur de vieilles racines, de faire toute espèce d'opération, sans causer de souffrances, ou de montrer des choses extraordinaires sur le papier.
Travaux solides, substantiels et durables dans toutes les branches de l'art du dentiste. Guérison des gencives malades et des abcès. Conditions raisonnables pour les meilleurs travaux.
Les pauvres gens seront traités gratis pour des extractions de dents ou d'autres courtes opérations chirurgicales, tous les dimanches, de 9 à 10 heures du matin et les mercredis de 1 à 4 heures.
Pas de rapports avec d'autres bureaux que celui de la Rue Baronne No 15.
16 jan—6m

DENTAL PLACE.
19 . . Esplanade . . 19
C. C. LYON, DENTISTE
A repris l'exercice de sa profession.
15janv—3m

E. TELLE, DENTISTE.
263 ---- CANAL ---- 263
Près Marais.
24 déc—3m DMaJ.

JOSEPH BAUER, DENTISTE,
180 --- Esplanade --- 180
Près Rampart.
21nov 3m D Ma J

JOSEPH C. SIERRA, DENTISTE,
191 --- DAUPHINE --- 191
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv—1anDMaV

A Vendre,
Un PIANO Pleyel de seconde main à des conditions libérales. S'adresser No 160 rue Dumaine.
18fév—3f

TABAC.
J. DESSA a le plaisir d'annoncer à ses nombreux clients et amis que, reprenant ses affaires un moment interrompues, il se trouve, dès aujourd'hui, en mesure de remplir, avec l'attention et la promptitude voulues, les ordres dont il voudrait bien l'honorer.
15fév—3f 53 rue Decatur.

Le Dr A. CAPDEVIELLE
A OUVERT un bureau de consultation au No. 32, rue St-Philippe encoignure Chartres.
Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 2 heures.
Résidence—No. 114 rue Bourbon.
15 fév—1m

Bureau du Importers Bonded Warehouse Co.—Une réunion ajournée des stockholders aura lieu au bureau de la compagnie le LUNDI 24 février 1879 à 6 heures P. M. pour prendre en considération les amendements proposés à la charte, etc.
H. TREMOULET, Président.
16 fév—au 24

L'UNION FRANÇAISE.
AVIS est donné qu'à la séance du Conseil d'administration du 27 janvier dernier, monsieur Léon Médal a été nommé à l'unanimité REPRÉSENTANT de la société l'Union Française, dans les diverses parties de la Louisiane.
Par ordre du Conseil, A. GUILLEMET, Secrétaire.
13 fév—6f

Avis spécial aux expéditeurs de Vermillonville.—A partir du 7 février 1879 et jusqu'à nouvel ordre, tout fret en destination du Bayou Vermillion sera transporté par le chemin de fer de la Louisiane et Texas de Morgan et Pharr Line Steamers à 50 0/0 au dessous des taux d'avis, excepté les machines, les bois de charpente, les briques, les cercles, les perches, lattes et autres matériaux de tonnellerie, seront transportés à 33 1/3 pour cent au dessous des taux annoncés.
7 fév—1m PHARR LINE STEAMERS.

Avis spécial aux expéditeurs de fret du Bayou Têche.—A partir de LUNDI, 3 février et jusqu'à nouvel ordre, le fret pour les stations du Bayou Têche via Morgans La. & Texas Rail Road et Pharr Line Teche Steamers sera pris à 50 pour cent au-dessous des prix du tarif (card rates) excepté sur les machines, le bois, les cercles de barils, briques, tonnellerie, lesquels objets seront pris à 33 1/3 au-dessous du prix du tarif (card rates).
PHARR LINE TECHE STEAMERS.
1er fév—1m

AVIS.
UNE DAME (française) désirerait trouver un emploi de gouvernante dans une famille honorable de cette ville. A défaut de cet emploi, elle pourrait donner chez elle ou à domicile des leçons de français et de piano. Elle donnera les meilleures recommandations. S'adresser rue Bourbon, No 61, entre Bienville et Conti, de midi à 3 heures.
11fév—

Demande d'emploi.
UNE JEUNE FRANÇAISE désire trouver à se placer dans une bonne famille, soit pour s'occuper des enfants, soit pour coudre, soit pour se rendre utile. S'adresser rue [illegible] No 280 entre Laharpe et Lapeyrouse.
12 fév—5f

D. H. HOLMES
155 Canal 155 Canal
13 Bourbon 13 Bourbon
GANTS EN PEAU DE CHEVREAU,
GANTS EN PEAU DE CHEVREAU.
GANTS EN PEAU DE CHEVREAU.
Nous appelons l'attention de nos clients et du public en général sur notre vaste stock de gants pour dames et hommes. Nous signalons entre autres Nos marques de fabrique si célèbres de
Croix de Malte
—ET—
Pelican.
Ces gants sont supérieurs à tous ceux qui se trouvent sur place et sont livrés à des prix qui en assureront l'écoulement.
Eventails et Fleurs artificielles
En grande quantité et à bas prix.
D. H. HOLMES, 155 rue du Canal.
9fév—1f

J. LEVOIS
126 RUE DU CANAL, 126,
Pour LUNDI, 10 du courant, l'ouverture d'un assortiment élégant de
Bas en couleur, fantaisie,
Pour Dames et Jeunes Filles,
Chaussettes en couleur, fantaisie,
Pour Hommes.
AUSSI:
Un grand choix de Chaussettes et Bas français, anglais et allemands, de toutes qualité et de toutes grandeurs.
9 fév—1f

LE ROI N'EST PAS MORT.
Vive le Roi!!
Oh! mes enfants il arrive; c'est vous dire que la joie sera bientôt partout à la mode.
IL ARRIVE!
Bientôt la ville sera trop petite pour contenir tous les visiteurs accourus pour le voir et le fêter.
QUEL PLAISIR
Pour tous et comme on va s'en payer de ces bals et de ces promenades, comme on va s'amuser dans tous les coins et recoins.
POUR TOUS
La grande parade qui s'approche sera un évènement, c'est à qui voudra en être témoin, afin de pouvoir en parler aux amis et parents.
ON DIT DEJÀ
Que le roi a lancé de grands ordres concernant le commerce, il a surtout ordonné de grandes réductions dans les prix de certaines marchandises. C'est ainsi que certaines de nos grandes maisons ont dû changer bien des prix et vendre aux taux des petites maisons. Ainsi pour la grande fête du MARDI-GRAS les étrangers pourront acheter dans nos grandes maisons centrales avec sécurité et économie.
AU PREMIER RANG
De ces grandes maisons nous placerons
l'Étoile Rouge!
Cette maison qui en peu de temps a su bouleverser le vieux genre de magasin de chaussures et partir sur un pied nouveau et faire voir à tous qu'elle pouvait, quoique étoile, aller toujours en crescendo. Les avantages que cette maison possède sont bien faits pour lui assurer un long et légitime succès, qu'on en juge par ce qui suit:
Outre les manufacturiers que nous nommerons plus tard, le propriétaire de l'établissement dont nous nous occupons ici, a établi des agences pour les achats sur consignations et aux encans. Ces agences ont nécessairement leur siège dans les plus grandes villes, telles que:
New-York,
Boston,
Rochester,
Philadelphie,
Baltimore,
Cincinnati,
St. Louis,
Chicago,
et Brockton.
Qu'on juge alors de l'immense réduction que cette maison peut faire à ses clients.
Il n'y a pas de trains ni de steamers venant des villes ci-dessus nommées qui n'aient de grandes quantités de chaussures à bord pour l'Etoile Rouge.
Ces chaussures, achetées aux grandes ventes à l'encan, telles que aux ventes de banqueroutes et de successions, par les agents appointés à cet effet ne peuvent qu'être avantageuses comme prix et comme qualité.
De cette combinaison qu'a su faire M. Durieu il résulte que à son établissement la chaussure se vend à meilleur marché que dans les villes mêmes où on la fabrique.

MANUFACTURES DE L'ETOILE ROUGE
Ce titre est bien celui du véritable progrès, car il annonce une vaste idée commerciale et, de plus, que la maison qui l'emploie fait les choses grandement et dans l'intérêt de ses clients, car une maison qui ne fait pas manufacturer sa chaussure au goût du public ne peut pas se permettre le titre de PREMIÈRE MAISON DE DÉTAIL DU SUD. Ci-après nous donnons le nom des manufacturiers qui travaillent de coutume pour satisfaire les demandes de l'ETOILE ROUGE:

STACY, ADAMS & CO.	BOSTON
S. DUNBARR & CO., S. D. SOLLERS & CO., LAIRD, SHOBER & MITCHELL, WILLIS & TRASK	PHILADELPHIE
STRIBLEY & CO.	CINCINNATI
LEVY & KATZMAN	NEW YORK
BRIERLEY	ST-LOUIS
HERRING	HAVERHILL
N. D. DODGE	NEWBURYPORT
MAXWELL BROS	ROCHESTER
WENTELL & CO.	CHICAGO
RIELY BROS., RUSSEL, PERRY, CLARK & CO.	BALTIMORE
OLIVER SONS	CLEVELAND
LILLY, YOUNG & BRACKET,	BOSTON

Toutes ces maisons ont des spécialités, et des genres variant à l'infini on comprend comment l'ETOILE ROUGE, assortie avec les articles manufacturés par ces maisons, est devenue le rendez-vous des amateurs de chaussures élégantes et durables.

Donc à tous les VISITEURS
nous dirons qu'ils doivent aller faire à l'ETOILE ROUGE leurs acquisitions de chaussures, que c'est là qu'ils seront toujours certains d'être avantageusement servis.
LE PRIX FIXE.
Cette règle est la sauvegarde de l'acheteur, car avec elle il n'y a, dans un établissement, de surprise pour personne.
A l'Étoile Rouge
elle est établie dans tous les départements: tous les articles sont marqués en chiffres connus et l'enfant à la mamelle, si elle ne l'empêchait de parler, nous expliquerait qu'il pourrait y acheter aussi bon marché que sa nourrice.
C'est donc à l'ETOILE ROUGE qu'il faut aller pour acheter avec avantage. Il faut bien que l'étranger se mette dans l'idée que c'est le plus grand magasin de chaussures du Sud et que par conséquent l'assortiment y est immense et toujours facile.
La situation de l'ETOILE ROUGE est facile à trouver, c'est à une rue de Canal, et les chars de la rue Bourbon, en venant du premier district, vous y déposent. En venant du 3me district on y arrive par la ligne des chars de la rue Royale, en avertissant le cocher il vous descendra à une rue de l'établissement.
Les clients du SECOND DISTRICT peuvent également prendre la ligne de la rue Royale pour y arriver.
Vous pouvez demander au premier passant venu il vous indiquera où est l'ETOILE ROUGE.
L'ETOILE ROUGE
Coin DOUANE et BOURBON,
à une rue de Canal,
ARTHUR DURIEU, PROPRIÉTAIRE.
4fév—1f

ROYAUME DES FESTINS!

Département des ordonnances.
Série des temps.
Ordre 21.
A Monsieur E. ABOAUD, Propriétaire du New England Shoe Agency, Coin Royale et Ste-Anne, Nlle-Orléans.
Monsieur— En vertu des principes héréditaires, joints à l'incomparable réputation que vos maisons ont acquise depuis nombre d'années, Sa Très Gracieuse Majesté le Roi a jugé, malgré les nombreuses offres qui lui ont été faites, de vous confier la publication et la fourniture des Chaussures qui seront portées pendant notre séjour en notre bonne Ville du Croissant.
Vu les circonstances pénibles que nos loyaux sujets ont traversées, nous décrétons conjointement avec notre cousin Comus, que les réglements des sections 17, 22 et 52 seront suspendus, et que les sections 5, 9 et 11 seront de rigueur aux bals de leurs Très Gracieuses Majestés. Confiant en votre bon goût, nous recommandons le patronage à nos loyaux sujets.
Par ordre du Roi, C. BISTENCANO, Maréchal des logis.

New England General Shoe Agency
AU COIN ROYALE & Ste-ANNE,
Au Public—
Conformément aux ordres, à nous adressés par Sa Très Gracieuse Majesté le Roi du Carnaval, nous informons le public que les sections 5, 9 et 11 prescrivent les chaussures blanches pour tous les Bals de Mardi-Gras.
Ces chaussures doivent être confectionnées sur les plus récentes coupes, et l'échantillon doit être déposé aux Bureaux d'Ordonnances.
Caractère 14me, 15me, 16me siècles, des deux genres.
CRACOVIENNE, bottes blanches, très élégante.
ETHELKA ... coupe truffle.
L'OLYMPIA, chaussures lacées, montantes.
MINERVA chaussures blanches de Cour.
Extrait du *Règlement de Venise.*
Remerciant Sa Très Gracieuse Majesté de sa bienveillance, nous espérons conserver la confiance, et afin de mettre les chaussures blanches à la portée des plus petites bourses, à partir de ce jour jusqu'au 25 février, à minuit, toutes chaussures réglementaires se vendent 3 et 4 dollars, seront vendues à 75 cents et 1 dollar.
AU COIN ROYALE & Ste-ANNE.
Les sociétés mystiques et autres voudront bien adresser leurs demandes Boite 925, Post Office.
26jan au 26 fév.—D.M.J.

E. PEYCHAUD. LOUIS BURTHE. DELORD BURTHE.
PEYCHAUD & BURTHE,
COURTIERS D'ACTIONS, DE BILLETS ET DE BONS,
No 3 1/2 rue Carondelet—Nlle-Orléans.
Porteront une attention toute spéciale au réglement des licences et des taxes de ville et d'Etat.
12fév—1m

Louisiana Mirror Manufacturing Co.
GLACES de toutes qualités et dimensions faites sur ordre.
Glaces remises à neuf, cadres redorés, etc., à prix modérés.
No 72 rue Baronne, coin Union.
15 déc—3m

ACHETEZ VOS
GROCERIES
—CHEZ—
FRANCIS P. SALA.
MARCHANDISES FRAICHES ET BAS PRIX
Voilà ce que l'on trouve au No 27 rue Bourbon COIN DOUANE.
Assortiment varié et grand choix de comestibles fins et de groceries de famille, de vins, liqueurs, etc.
5 jan—au 24 fév.

A. VILLERMIN,
Ancien grocer du 3me district, encoignure Union et Craps.
A en main un fort stock de BON CAFÉ qu'il offre à ses clients et au public en général, grillé ou moulu, à raison de 15 sous la livre.
Aussi du THÉ noir et vert de qualité supérieure, beurre de Goshen de choix, sardines extra fines en quart et demi boîtes de Alexis Godillot, des vins rouges et blancs de Californie, muscat et un assortiment général de groceries de choix relativement bon marché.
6 fév—1mDMaJ

ARTICLES DE TAPISSERIES.
A. Brousseau & Son,
17..........CHARTRES..........17
Vendent leur vaste stock de
Etoffes en crin,
Etoffes à meubles,
Dentelles pour lit,
[illegible],
Burlaps.
A des prix grandement réduits.
Tapis,
Toiles cirées,
Nattes en coco et en paille,
Stores,
Etoffes à rideaux.
Vendus à des prix plus réduits qu'ils ne l'ont jamais été à la Nouvelle-Orléans.
Venez voir notre assortiment.
16 fév—1m

TAPIS. ELKIN & CO.,
160........RUE DU CANAL........160
Ont de nouveaux genres de
TAPIS AXMINSTER,
VELOURS,
BRUXELLES et INGRAIN.
Venant d'être reçus de Liverpool:
TOILES CIRÉES ANGLAISES ET LINOLEUMS
Grande variété de RUGS et NATTES, à
TRÈS BAS PRIX.
29nov—3m

FABRIQUE —DE— BOUCHONS —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.
CIRCULAIRE.
NOUS avons vendu aujourd'hui à la FABRIQUE DE BOUCHONS DE LA NOUVELLE-ORLEANS, tout le stock de BOUCHONS de notre succursale à la Nouvelle-Orléans, ainsi que notre clientèle. Nous remercions de leur généreux appui ceux qui nous ont accordé leur patronage et nous en sollicitons la continuation pour nos successeurs.
WILLIAM KING & CO.
A propos de la circulaire ci-dessus, nous croyons devoir informer le commerce que notre fabrique a vapeur nous assure de très grandes facilités pour CONFECTIONNER DES BOUCHONS à bref délai, et que notre stock de BOUCHONS nous permet d'exécuter promptement toutes les commandes qui nous sont faites.
New Orleans Cork Manufactory.
41......RUE ROYALE......41
1er fév—3m PP

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 17 fév.— LASSE No 40.
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
74	36	9	30	7	60	65	58	16	24	67	75	[illegible]	3

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature Ce 17 fév. 1879 -4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. FILIE,
Commissaires.
Les plans de ses tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes ses succursales.

Nouvelle Maison,
ANCIEN LOCAL [illegible]
90 Poydras, [illegible]
Près du Dépôt du Chemin [illegible]
A. R. DAZET, Importateur [illegible] trouvera constamment des Choux [illegible], Plants de Pommes de Terre du Nord et [illegible] Dépôt [illegible] des Volailles [illegible], Oignons, des Pommes et des Fruits [illegible]. Ordres promptement exécutés [illegible] et à des prix modérés [illegible], ils devront être accompagnés [illegible] commission.
On trouvera constamment [illegible] paille, [illegible]

BOIS ET CHARBON,
Au coin des rues Dumaine et [illegible]
L[illegible] fait venir du nord [illegible]
Charbon de [illegible] toujours bonne et complète. [illegible] à domicile.
8 fév—1 an. E. FORMIS.

MAISON C. ROUYER,
COIN CONTI ET CHARTRES,
NOUVELLE-ORLEANS.

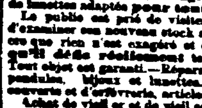

M. C. ROUYER prévient sa nombreuse clientèle ainsi que le public en général, que Mme Rouyer de retour d'Europe et du Nord, où elle a fait tous ses achats sur commande, qu'il est prêt à offrir ses marchandises à un prix excessivement réduit; son assortiment consiste en un choix très recherché de montres, pendules, bijoux, qui ne peut être surpassé pour la fraîcheur, la variété et le bon goût; également Orfèvrerie, Couverts et Services de table, en véritable ALFENIDE:—Articles d'optique; Spécialité pour le lunette et le pince-nez; Change et pose de verres de lunettes adaptés pour toutes les vues.
Le public est prié de visiter ses magasins et d'examiner son nouveau stock afin de se convaincre que rien n'est exagéré et que tout est vrai, qu'il défie réellement toute concurrence.—Tout objet est garanti.—Réparations de montres, pendules, bijoux et lunettes.—Réargenture de couverts et d'orfèvrerie, articles d'Eglise, etc., etc. Achat de vieil or et de vieil argent.
19déc—3m—D Ma J

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS.

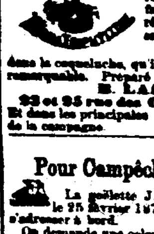

Le Baume pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes les plus opiniâtres, les bronchites, les [illegible], les phthisies en début, les suffocations, les oppressions, les spasmes nerveux qui accompagnent les quintes, les maux de gorge et généralement toutes les inflammations des voies respiratoires. Il procure le calme, facilite l'expectoration, arrête les crachements de sang et calme les [illegible]. Il [illegible] dans la coqueluche, qu'il soulage d'une manière remarquable. Préparé et vendu par E. LAPLACE, pharmacien, 23 et 25 rue des Champs-Elysées. Et dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.
8fév—1m

Pour Campêche directement,
La goélette J. G. WHIPPLE—Partant le 25 février 1879. Pour fret et passage, s'adresser à bord.
On demande une colonie de travailleurs pour la plantation sucrière connue sous le nom de "San Pablo," Campêche, Mexique.
Le soussigné ayant été désappointé par les neuf-dixièmes des travailleurs qui s'étaient engagés et étaient venus ici avec les deux dernières expéditions de la Nlle Orléans, se donnant comme travailleurs réguliers de champ, quand ils n'avaient jamais travaillé comme tels.
Le travail fait par eux sur mes terres après plusieurs jours d'occupation (bien qu'ils reçussent 50 cents par jour, une livre de viande ou de poisson à leur choix, deux quarts de maïs et de thé—une [illegible] de bonnes cabines pour se loger) ne valait pas la moitié du travail exécuté par nos propres ouvriers indigènes, qui n'ont pas plus de 18 cents par jour et un quart de maïs. C'est pourquoi il s'est mis dans la pénible nécessité, après avoir fait tant de sacrifices et de frais, de les renvoyer de son habitation.
Maintenant pour empêcher que ces choses ne se renouvellent à l'avenir, j'ai refait et modifié mes précédents contrats et arrangements qui seront expliqués par le capt. P. A. FRONTY, à bord de la goélette J. G. Whipple, Picayune tier ou au No 9 rue St-Louis, Nlle Orléans.
Campêche, 8 janvier 1879.
28fév—16f MANUEL DE ARRIGUNAGA.

TUDOR CO'S ICE BUSINESS.
NEW ORLEANS.
CE commerce de glace commencé en 1880 sera repris prochainement.
Nlle-Orléans, 1er février 1879. 1erfév—1m

Le nouveau remède de la Louisiane.
LE plus grand sirop du siècle et de tous les siècles pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorrhagie, la coqueluche, la rougeole, affection de poitrine, la respiration difficile, commencement de consomption, etc......C'est un sirop adoucissant et calmant pour les enfants, et qui est recommandé par trente pages de noms de cette ville et de l'Etat. Il ne contient aucun poison. Le TONIQUE DE VIE fait avec le même produit de ce cyprière, est un fortifiant, aiguisant l'appétit et purifiant le sang. C'est un remède assuré contre la fièvre et les frissons, et la dernière épidémie a développé le fait que c'est un sûr prophylactique contre la fièvre jaune et contre toutes les fièvres. Voyez une colonne d'annonces dans l'Ev'ning Post. Vendu par tous les principaux pharmaciens. Dépôt, rue du Camp No. 186, Nlle Orléans.
1er déc—6m. PP.

A vendre à très bon marché.
LE contenu du [illegible] Corn and Coffee Mills and Tea Depot, encoignure Français et Chartres, comprenant un Grilloir, un superbe Moulin à Café, Boites à Thé riches, Comptoirs, Etagères, Balances, etc.
Aussi, un Moulin à Gru, dernière invention, avec tamis, élévateurs, etc.
Un Wagon à ressorts, recouvert.
Une Mule avec harnais.
Aussi une Bouilloire en fer battu, de quatre chevaux, avec machine adhérente, [illegible]
Thé—différentes marques, au-dessous des prix coûtants.
Le tout sera vendu en bloc ou séparément.
S'adresser au [illegible], encoignure Français et Chartres, 92.
1 fév—1m—[illegible]

A vendre,
Pour cause de maladie, une Grocerie située dans un des meilleurs quartiers du second district. Pour plus amples informations, s'adresser à F. LIMONGY, Coin Royale et St Louis.
16fév—4f

A vendre ou à louer.
UNE FORGE ayant place pour 3 soufflets et ferrages de chevaux, et y attenant un shop de CHARRONNAGE, dans le meilleur quartier du 3me district, rue des Français, No 27, ancienne maison [illegible].
S'adresser à H. JACOB, rue de Chartres No 281.
9 fév—2 som—DMaJ

Mulets à vendre.
Un lot de MULETS en bon état, pour l'usage de Plantation, pour Drays, Charrettes, etc.
S'adresser à la station de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans, coin des rues White et Laharpe.
25jan—1m

A LOUER.
La maison haute, avec varandah, No 272 rue des Remparts, contiguë à la Loge La Parfaite Union, avec gaz, cuve, chambre à bain, etc. Conditions libérales à un bon locataire.
S'adresser à C. E. GIRARDEY, No 31 rue du Camp.
4 fév—

A LOUER.
Le MAGASIN No 157 de la rue du Canal, entre les rues Bourbon et Dauphine. S'adresser à THEO. DANZIGER'S No 157 de la rue du Canal, entre les rues Bourbon et Dauphine.
23jan—

On désire acheter
UNE propriété faisant face à la rue Royale, dans le Deuxième District, une encoignure de préférence; et pouvant convenir pour un magasin de détail, à un prix modéré.
FLAVIUS LARESQUE, Agent de propriétés foncières,
21 janv—1m 97 Passage de la Bourse.

A LOUER
La MAISON centrale et confortable, à deux étages et en briques rue des Remparts No 2[illegible], entre [illegible] Bienville et Conti; très bon local pour une famille ou [illegible] professionnels.
S'adresser à [illegible]
15déc— [illegible] rue du Camp.